



Contrat avec mon ecole

Par Dym

Bonjour j'étais inscrite à ESI business pour une master 1 en alternance et j'ai perdu mon alternance au mois d'octobre , j'ai cherché mais en vaine. Étant dans l'incapacité de payer ma formation et sachant que par manquement de paiement l'école allait rompre le contrat j'ai décidé de mettre fin au contrat et le contrat dit que je suis redevable à l'école de la totalité des frais de formation d'où un montant de 6890? . Je suis étudiante étrangère et je n'ai pas de revenus. J'ai besoin d'aide , est ce possible de payer juste le nombre de mois que j'ai fait à l'école ou encore de réduire le montant?

Par osram

Bonjour,

Rien de pénal, c'est tout simplement une rupture unilatérale d'un contrat que vous avez accepté.

Relisez les clauses.

Par Dym

D'accord merci , du coup je suis dans l'obligation de payer la totalité de somme?

Par osram

Logiquement oui, mais avez vous relu ce contrat ?

Prenez contact avec une association de consommateurs, elles connaissent ce genre de dossier.